



Un repeuplement pour soutenir les effectifs de saumons du bassin de la Loire

LE PROJET

- **Mots clés** : Poissons migrateurs, saumons, repeuplement, déversements.
- **Localisation** : Ensemble du bassin de la Loire.
- **Maître d'ouvrage** : EP Loire.
- **Partenaires** : DREAL de Bassin (Pilote du plan Saumon), ONEMA, LOGRAMI, AELB, EDF.
- **Contact** : direction@eptb-loire.fr – tél. : 02 38 64 33 39.
- **Financeurs** : AELB, EP Loire, FEDER Loire, fonds privés.
- **Linéaire de cours d'eau faisant l'objet de déversements** : Environ 1 500 kilomètres.
- **Période de réalisation de l'action** : 2009 à 2013.
- **Milieu** : Lit mineur de cours d'eau.
- **Montant total pour l'action** : 623 000 € par an.



► Depuis 2002, les déversements comme remède à la raréfaction du saumon

C'est en 1994 que le projet de salmoniculture du Haut-Allier émerge, à l'initiative du ministère de l'Environnement. La construction du centre a lieu en 2000 sur le site de Chanteuges (Haute-Loire), il est opérationnel depuis 2001. En 2007, la salmoniculture, jusque-là gérée par le Syndicat mixte d'aménagement du Haut-Allier, change de statut juridique et devient le Conservatoire national du saumon sauvage (CNSS), étendant son domaine de compétences à l'ensemble du bassin de la Loire et au-delà.

C'est également en 2007 que le ministère de l'Environnement charge la DREAL de bassin Loire-Bretagne d'élaborer et de piloter le plan de gestion du saumon Loire-Allier 2009-2013, afin de pallier la baisse d'effectifs de saumon sauvage sur l'axe Loire/Allier. Ce plan s'articule autour de cinq axes principaux dont le soutien temporaire des effectifs au travers d'un programme de repeuplement raisonné. À la demande de l'État, l'Établissement public Loire a alors accepté d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ce programme par voie de marché public et en a confié la réalisation technique au CNSS. Les cours d'eau concernés par les déversements sont l'Allier, l'Alagnon, la Dore, la Sioule, la Gartempe et ses affluents et les affluents de l'Arroux.



Pour contrer son déclin, le saumon bénéficie d'un plan de gestion sur l'axe Loire-Allier.

► Soutenir les populations de saumons sauvages par un élevage adapté

Il s'agit de produire et déverser en divers lieux du bassin de la Loire des juvéniles de saumons dont le comportement se rapproche au maximum de celui de saumons sauvages nés dans le milieu naturel et en minimisant le risque de dénaturation génétique.



Le saumon au stade tacon ressemble à une jeune truite fario.



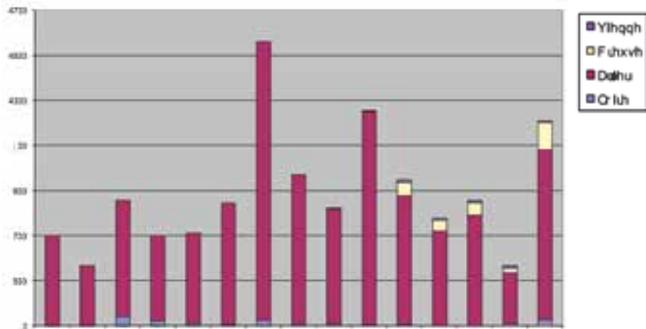
C'est au stade de smolt qu'a lieu la dévalaison vers l'océan.

Opérations mises en œuvre

Annuellement, le CNSS assure les missions suivantes :

- la production d'environ un million de saumons à différents stades de maturité (œufs, alevins et smolts) à partir d'un pool de reproducteurs d'environ 3 000 individus constitué d'individus sauvages capturés au droit de la passe à poissons du barrage de Vichy (cinquante par an) et de poissons de première génération ;
- le contrôle de la qualité des juvéniles de saumons atlantiques produits dans la salmoniculture et dans la pisciculture du Vergers (Bourgneuf, Creuse) ;
- des déversements ou des mises en place dans des incubateurs en différents lieux du bassin selon le stade et la capacité d'accueil du milieu récepteur évaluée par le comité des experts saumon.

Par ailleurs, des analyses génétiques sont réalisées sur l'ensemble des géniteurs afin d'avoir une traçabilité de la production et de pouvoir déterminer l'origine (élevage ou naturelle) des saumons qui remontent la Loire. La capture et le transport des géniteurs sont autorisés par arrêté préfectoral.



© LOGRAMI

Résultats des comptages de saumons au droit des stations de Vichy (Allier), Decize (Loire), Châtelleraut et Descartes (Vienne/Creuse) entre 1997 et 2011.

Résultats

Le nombre de saumons comptabilisés au niveau des stations de comptage a légèrement augmenté depuis 1997. Toutefois cette croissance est à pondérer avec la mise en place de nouvelles stations de comptage plus performantes depuis cette date.

Ainsi, malgré un effort important effectué pendant plus de dix ans sur l'amélioration des conditions de déplacement des poissons migrateurs, tant à la montaison qu'à la dévalaison, les résultats obtenus montrent que d'autres facteurs limitant existent : conditions de vie en mer, qualité des eaux continentales, prédation...



© CNSS

Déversement de juvéniles à Pont du Roubeau sur la Gartempe (23).

Entretien avec Patrick Martin, directeur du Conservatoire national du saumon sauvage

Quel est votre regard sur les déversements ?

La justification des déversements donne lieu à de nombreux débats et polémiques. C'est selon moi une question à trancher de manière objective en fonction des éléments scientifiques.

Il est vrai que la solution idéale pour un retour pérenne du saumon est d'améliorer le milieu naturel. Malheureusement, ceci prend du temps, même si la volonté est là et il est donc indispensable, en attendant que cette amélioration soit effective, de suppléer à la production naturelle de saumons pour éviter que l'espèce disparaisse. Le repeuplement est donc aujourd'hui un mal nécessaire, que nous essayons de conduire le mieux possible. C'est pourquoi nous ne travaillons qu'avec une seule génération, afin d'éviter de produire des animaux qui ne soient plus adaptés à la vie sauvage et en étant le plus vigilant possible à la qualité génétique. Les résultats à ce niveau sont plutôt encourageants puisque les dernières études montrent que la variabilité génétique des poissons qui remontent aujourd'hui la Loire a augmenté.

Êtes-vous optimiste quant à un retour naturel du saumon sur la Loire ?

Nous savons aujourd'hui faire revenir du poisson artificiellement, puisque nous sommes passés de moins de cent saumons lors du démarrage du projet à une moyenne de six à sept cents individus.

Le problème qui demeure est celui de la qualité du milieu, même si la tendance est aujourd'hui à l'amélioration. Les passes à poissons sont nécessaires mais ne sont pas un élément suffisant pour garantir le retour du saumon : la question de la qualité de l'eau n'est pas réglée. En plus de quinze ans du plan Loire grandeur nature, il n'y a pas eu beaucoup d'avancées dans ce sens sur la partie amont du bassin.

Je ne suis donc ni optimiste ni pessimiste. Je pense que le retour du saumon est une question de volonté politique et qu'il suffit de s'en donner les moyens. Le saumon est un symbole et les enjeux de son retour dépassent la seule sauvegarde d'une espèce patrimoniale : ce sont des enjeux de société et de territoire.

